

## CONSEIL MUNICIPAL DE BRIDORÉ

## Procès-verbal de la séance du 11 DECEMBRE 2025

*L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 3 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, Pascale MOREL.*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 13*

*Nombre de conseillers municipaux présents : 8*

*Nombre de votants : 9*

*Étaient présents : Pascale MOREL, Thierry BUSSONNAIS, Ginette METE, Yvan ABELARD, Patrick SOETEMONT, Michèle AGEORGES, Cyril JAUNEAU, Jean-Noël METE*

*Pouvoirs : Patrick CHEVALLIER (à Madame Ginette METE)*

*Etaient excusés : Lionel PARIS*

*Étaient absents : Guillaume ROUSSELET, Anne-Sophie SOUSA, Juliette LALOGE*

*Secrétaire de séance : Ginette METE*

Le quorum étant atteint, les élus présents sont invités à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Observations et approbation de la séance du 21 novembre 2025.
- Subvention DETR 2026
- Subvention FDSR 2026
- Tarifs des services communaux pour l'année 2026
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- Régularisation de l'acte d'échange de terrains section C n° 518 et section C n° 566.
- Association Sites historiques Grimaldi de Monaco
- Questions diverses.

#### **Observations et approbation de la séance du 21 novembre 2025**

Observations : Néant

Approbation : à l'unanimité

#### **DCM 2025 – 55 Demande de subvention DETR 2026**

##### **7.5 Subventions**

La commune peut demander la subvention DETR pour l'année 2026 pour le remplacement des radiateurs électriques dans les logements communaux.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

**Vu** le règlement départemental d'attribution de la DETR pour l'année 2026,

**Considérant** la nécessité d'améliorer la performance énergétique des logements communaux,

**Considérant** la vétusté des systèmes de chauffage actuellement en place dans les logements communaux et leur impact sur la consommation énergétique et le confort des occupants,

**Considérant** que le remplacement de ces équipements s'inscrit dans une démarche de maîtrise des dépenses énergétiques et de transition énergétique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de remplacement des systèmes de chauffage de l'ensemble des logements communaux.
- **Sollicite** une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026 afin de financer ce projet.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

#### **DCM 2025 – 56 Demande de subvention FDSR 2026**

##### *7.5 Subventions*

Madame le Maire présente au Conseil municipal un courrier du 19 novembre 2025 du Conseil Départemental concernant la reconduction du Fonds Départemental de Solidarité Rurale sur l'année 2026 destiné aux communes de moins de 2 000 habitants. Elle propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre du FDSR enveloppe socle pour le projet de renouvellement du réseau d'éclairage public – PPI 2026.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Nature des dépenses	Montant	Nature des apports financiers	Montant
Renouvellement du réseau d'éclairage public - PPI 2026	39 193,43 €	SIEIL – prise en charge à 50 %	19 596,72 €
		FDSR enveloppe socle	9 262,00 €
		Autofinancement	10 334,71 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>39 193,43 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>39 193,43 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de renouvellement du réseau d'éclairage public 2026, estimé à 39 193,43 € HT, ainsi que le plan de financement prévisionnel exposé,
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire une subvention au titre du Fonds départemental de solidarité rurale enveloppe socle pour l'année 2026,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier de demande de subvention.

#### **DCM 2025 – 57 Tarifs des services communaux pour l'année 2026**

##### *3.3 Locations*

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des services municipaux pour l'année 2026. Elle fait un rappel des tarifs en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs des services municipaux pour l'année 2026 comme suit :

<b>Cimetière - Concession</b>	<b>Tarifs 2026</b>
Terrain - 30 ans	200 €
Terrain - 50 ans	250 €

Case columbarium - 15 ans	350 €
Case columbarium - 30 ans	500 €
Cave-urne - 15 ans	350 €
Cave-urne - 30 ans	500 €
Dispersion cendres - Jardin du souvenir	50 €

- **Foyer rural**

La gratuité du foyer rural est accordée :

- pour les manifestations sportives et culturelles hebdomadaires,
- pour les activités et réunions des écoles du RPI, de la MARPA La Gabillière de Bridoré, de l'ESAT Les Grandes Reuilles de Bridoré ainsi que l'APAJH Foyer d'hébergement de Bridoré,
- aux associations à objet caritatif, humanitaire ou organisant une manifestation dans un but caritatif, humanitaire,
- aux organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé, des actions participant aux politiques publiques municipales menées de concert avec la commune ;
- aux candidats dans le cadre des campagnes électorales fixées officiellement par le Ministère de l'Intérieur de la République Française pour la tenue des réunions publiques à compter du lundi de la quatrième semaine précédant le 1er tour de scrutin et entre les deux tours de scrutin dans la limite d'une réunion, pour chacun des deux tours. »

- Assurance responsabilité civile à fournir à la signature du contrat de location.
- Chèques de cautions à remettre à la signature du contrat de location.
- Etat des lieux effectués à l'entrée et à la sortie de la location.

	Tarifs 2026			
	Bridoréens	Hors commune	Associations communales	Associations hors communes
Journée de 8H à 21H	110 €	210 €	Gratuit	210 €
Soirée de 19H à 8H	110 €	210 €	Gratuit	210 €
Week-end du vendredi 17H au dimanche 20H	180 €	300 €	Gratuit	280 €
Chauffage ou climatisation - Journée	20 €	20 €	Gratuit	20 €
Chauffage ou climatisation - Soirée	20 €	20 €	Gratuit	20 €
Chauffage ou climatisation – Week-end	30 €	30 €	Gratuit	20 €
Matériel rétroprojecteur	50 €	50 €	Gratuit	50 €
½ journée évènement familial			70 €	
Caution Ménage			50 €	
Caution Location			400 €	

- **Préau**

La gratuité du préau est accordée :

- pour les manifestations sportives et culturelles hebdomadaires,

- pour les activités et réunions des écoles du RPI, de la MARPA La Gabillière de Bridoré, de l'ESAT Les Grandes Reuilles de Bridoré ainsi que l'APAJH Foyer d'hébergement de Bridoré,
  - aux associations à objet caritatif, humanitaire ou organisant une manifestation dans un but caritatif, humanitaire,
  - aux organismes réalisant, dans le cadre d'un partenariat formalisé, des actions participant aux politiques publiques municipales menées de concert avec la commune ;
  - aux candidats dans le cadre des campagnes électorales fixées officiellement par le Ministère de l'Intérieur de la République Française pour la tenue des réunions publiques à compter du lundi de la quatrième semaine précédant le 1er tour de scrutin et entre les deux tours de scrutin dans la limite d'une réunion, pour chacun des deux tours. »
- Assurance responsabilité civile à fournir à la signature du contrat de location.
- Chèques de cautions à remettre à la signature du contrat de location.
- Etat des lieux effectués à l'entrée et à la sortie de la location.

Tarifs 2026				
	Bridoréens	Hors commune	Associations communales	Associations hors communes
Journée	80 €	100 €	Gratuit	100 €
Week-end	120 €	150 €	Gratuit	150 €
Caution Ménage	50 €			
Caution Location	400 €			

- Location de la salle du foyer rural et du préau = tarifs du foyer + 45 €

#### DCM 2025 – 58 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

##### *4.5 Régime indemnitaire*

Madame le Maire expose au Conseil municipal que compte tenu de la mutation de la secrétaire de mairie et du recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir à son remplacement, il y a lieu de compléter la délibération du 14 avril 2023 concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les agents en catégorie B.

- De la 1<sup>ère</sup> à la 14<sup>ème</sup> hs, le taux est de 1,25
- De la 15<sup>ème</sup> à la 25<sup>ème</sup> hs, le taux est de 1,27 et dans la limite de 11 heures au cours d'un même mois
- De nuit, de 22h00 à 7h00, les taux horaire est X 2
- Dimanches et jours fériés, le taux horaire est de 1,66.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le présent complément de la délibération en date du 14 Avril 2023 afférente aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires – agent de catégorie B, selon la proposition de Madame le Maire précitée.

#### DCM 2025 – 59 Régularisation de l'acte d'échange de terrains section C n° 518 et section C n° 566.

##### *3.2 Aliénations*

Madame le Maire rappelle qu'en 2015, lors de la création du parking qui jouxte la mairie, la commune a procédé à un échange de terrains avec Monsieur et Madame BERTHET.

Par délibération n° DCM1 en date du 3 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé l'intervention d'un géomètre expert pour délimiter le terrain et a donné pouvoir au Maire pour qu'il signe tous documents afférents à ce dossier.

Un procès-verbal de bornage a été réalisé en date du 27 octobre 2015 par le cabinet de géomètres experts Branly -Lacaze afin de fixer de manières définitives les limites séparatives communes.

L'acte notarié pour régulariser l'échange n'a en revanche jamais été fait.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la régularisation d'un échange sans soultre des parcelles suivantes :

Parcelle	Superficie approximative	Propriétaire avant échange	Propriétaire après échange
C 518	7 m <sup>2</sup>	Monsieur et Madame BERTHET	Commune de Bridoré
C 566	64 m <sup>2</sup>	Commune de Bridoré	Monsieur et Madame BERTHET

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° DCM1 en date du 3 avril autorisant un géomètre a fixé les nouvelles limites du terrain communal avec celles de la parcelle de Monsieur et Madame BERTHET,

Vu le procès-verbal de bornage réalisé le 27 octobre 2015 par le cabinet de géomètres experts Branly -Lacaze,

Vu le document d'arpentage n° 335 B fourni par Monsieur Bruno ETCHEBARNE, géomètre-expert, le 6 octobre 2017 et vérifié par l'inspection cadastrale de Tours le 17 octobre 2017,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de régulariser la situation par un acte notarié.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de procéder à un échange sans soultre des parcelles suivantes

Parcelle	Superficie approximative	Propriétaire avant échange	Propriétaire après échange
C 518	7 m <sup>2</sup>	Monsieur BERTHET	Commune de Bridoré
C 566	64 m <sup>2</sup>	Commune de Bridoré	Monsieur BERTHET

- **Précise** que les frais liés à cette transaction seront pris en charge à hauteur de 50 % par chacune des parties, à savoir la commune de Bridoré et Monsieur et Madame BERTHET.
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

#### **DCM 2025 – 60 Association Sites historiques Grimaldi de Monaco**

##### ***9.1 Autres domaines de compétence des communes***

La commune de Bridoré peut adhérer à l'Association Sites historiques Grimaldi de Monaco.

Cette association a pour objet le rassemblement, la valorisation et la promotion des sites historiques Grimaldi de Monaco aux niveaux historique, culturel et touristique.

Imbert de Batarnay, seigneur de Bridoré pendant près de trente ans et personnage majeur de l'histoire du royaume de France, est l'aïeul du Prince Albert II de Monaco, ce qui confère à la commune de Bridoré et à son château une place naturelle au sein du réseau des Sites Historiques Grimaldi de Monaco.

L'adhésion de Bridoré à l'association serait une occasion de contribuer à la mise en valeur et à la transmission de cette mémoire commune, aux côtés de Bathernay et de Montrésor récemment reconnu comme Site Historique Grimaldi de Monaco.

Le coût annuel de la cotisation s'élève à 200 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, à la majorité (6 contre et 3 abstentions) :

- **Décide** de ne pas adhérer à l'Association Sites historiques Grimaldi de Monaco.

### **Questions diverses**

#### **→ Consommation électrique Agence Postale**

Il est nécessaire d'étudier la possibilité de mise en place d'une climatisation réversible ainsi des travaux d'isolation pour diminuer la consommation d'électricité l'Agence Postale.

#### **→ Mise en place d'un feu récompense à Saint Martin de Bridoré**

Le Département nous informe par mail que la pose de feux récompense au carrefour de Saint Martin de Bridoré n'est pas possible compte tenu de la géométrie de la RD 943 pour être conforme à la réglementation.

*La séance est levée à 21h45*

### **Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2025**

*Le Maire, Pascale MOREL*

*La Secrétaire de séance, Ginette METE*